

**Près d'un ménage sur cinq dépassent le seuil d'abordabilité**

En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les provinces ont convenu de mesurer l'abordabilité du logement selon que le ménage consacre 30 % ou plus de son revenu total mensuel moyen aux coûts d'habitation.

- Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 démontraient que environ 58 000 des ménages au Nouveau-Brunswick (18,9 %) consacraient 30 % ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation. Sur ces 58 000 de ménages, 30 000 de ménages étaient propriétaires de leur logement et 28 000 en étaient locataires.
- Bien que le nombre de ménages propriétaires et de ménages locataires qui déboursaient 30 % ou plus soit similaire, une plus forte proportion des ménages locataires dans la province dépassaient le seuil d'abordabilité. En 2011, 38,2 % des ménages qui louaient leur logement consacraient 30 % ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation, comparativement à 12,8 % des ménages propriétaires.
- Les ménages au Nouveau-Brunswick qui consacraient 30 % ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation avaient un coût d'habitation moyen de 912 \$ par mois. Les ménages propriétaires qui dépassaient le seuil d'abordabilité payaient en moyenne 1 110 \$ par mois, tandis que les ménages locataires payaient 703 \$.
- La proportion des ménages qui consacraient 30 % ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation variait selon les sept plus grands centres urbains de la province. Moncton avait la plus grande proportion (21,9 %), alors que Miramichi avait le plus petit (16,6 %).

